



Gemeng Noumer

CONVOCATIION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **mercredi, le 13 décembre 2023 à 19.30 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

A huis clos :

1. Décision concernant la promotion d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement A2

En séance publique :

2. Formation du tableau de préséance du conseil communal
3. Nominations complémentaires de membres des différentes commissions consultatives pour la période de 2023 à 2029
4. Approbation des comptes communaux relatifs à l'exercice 2021
5. Devis pour le réaménagement de la menuiserie intérieure de la garderie « Butzenhaff » à Cruchten
6. Devis pour la réfection de 2 chemins ruraux à Cruchten (« In der Schléf » et « In der Hoestert »)
7. Projet avec devis concernant la pose d'une conduite d'eau entre Cruchten et Buurghaff (CR123)
8. Projet avec devis concernant la prolongation de la voirie et des réseaux dans la rue Um Aker à Schrondweiler
9. Devis concernant l'aménagement de la surface périphérique du dépôt communal à Schrondweiler (Rue de la Gare)
10. Modification ponctuelle du plan d'aménagement général (PAG) au niveau des parcelles cadastrales n°s 368/3089 et 368/1190 sises dans la Rue Principale à Cruchten et concernant le quartier Schleef (2e vote)
11. Nomination d'un·e délégué·e auprès de l'Ecole de musique à Larochette
12. Nomination d'un·e délégué·e auprès du Conseil d'établissement du Conservatoire de musique du Nord
13. Nomination d'un·e délégué·e auprès de la « Nordstadjugend asbl »
14. Approbation d'un contrat de concession funéraire
15. Subsidés aux associations locales

16. Octroi de subsides à diverses associations

17. Approbation du budget rectifié 2023 et du budget pour l'exercice 2024

Nommern, le 5 décembre 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal

Laurent REILAND

(contreseing art. 74 LC)

la bourgmestre

Sophie DIDERRICH